LE THRONE SACRE'-SAINCT DE LA IVSTICE ANTIQVE. 14.



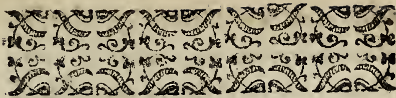
TRAICTE

Auquel eſt monſtré le moyen prompt de faire Iuſtice liberalement & ſans frais.



M. D. C. VI.

Ie reſtabliray tes Iuges tels qu'ils ont eſté a la premiere fois, & tes Conſeillers tels que du commencement: apres cela on t'appellera, Cité de Iuſtice, ville Loyale. Eſaie chap. 1.



AV ROY.

SIRE,

Puisque les siecles sur ce declin degenerent à pas si legers & q. le monde va touiours a l'empire: il ne faut s'estonner si la vertu estant peu recōneuë, les esprits plus mœurs se descouragēt & fuyent le maniement des affaires publiques, ne voyans pas mesme la voye ouuerte pour y atteindre honnestement, ne le moyen de s'y employer que malaisément, auec mains pures & innocentes; Et ainsi on voit tant de vieux Catons & sages se retirer de vos Cours Souueraines, lors que plus ils y pourroyent seruir, & ainsi des autres inferieures. Ce mal est

general en tout ce corps, & est tellement cõtagieux qu'a peine se voit-il plus rien en l'Estat, tant soit-il sainct & sacré, qui ne soit venal. A la verité cette playe n'a pas esté faite de par vous, elle est de ceux qui vous ont precedé: Mais aussi sera ce vostre gloire & hõneur tout entier d'y remedier; la necessité le requiert; Ceste grãde & paternelle affection que vous portez à vos Subiects, pour lesquels sauuer de ruine, vous auez bien tant de fois hazardé vostre vie; vous conuie & coniure d'y entendre & pouruoir: Et sãs doute, vous employrez pour eux aisémẽt tout vostre soin & vigilance à ce necessaires puisque vous ne leur auez espargné vostre vie: Et i'entend que cest aussi le poinct ou vostre Maiesté a present bande plus son bel esprit. Il ne faut pas

croire

croire que tant de millers d'hommes aspirans auiourdhui aux Estats & charges publiques, soyent poussez de mesme affectiō que Themistocles, lors que transporté de grand zele au bien de sa patrie il acheta les vœus de plusieurs d'entre le peuple, afin de faire rebuter de la charge generale de l'armée d'Athenes (qui deuoit combattre le grand Roy de Perse) vn Epycides homme lasche de cœur & corruptible par argent. C'estoit des lors vne rare vertu, qui aussi est fort rare en ce temps, ou l'on achete librem̄et en gros, pour reuendre en detail: Et ne faut croire que la voye aux vices ne soit publiquement ouuerte, quand ce qui se doit acquerir par la vertu, se brigue par argent: Ie parle principalement ici des Estats de Iudicature: Mais il se pourra com-

modément estendre sur toutes les belles charges & functions publiques. Et Dieu me doint la grace d'en parler, non tant auec liberté qu'auec discretion, prudence & verité. Sans doute vostre Estat menace ruine, si par bon & prompt remede il n'y est pourueu; Sa caducité est grande par son grand aage, n'y ayant aucun Estat si puissant au monde qui ait atteint le siecle d'entre onze & douze, qui est presque le poinct fatal des plus grands Estats; Côme s'est veu en celui de Rome & de Constantinoble & autres: Et celle ne m'estonne point tant que la caducité procedante de la mauuaise habitude & cacochymie de son corps. Vous en estes le medecin plus propre & plus idoine, apres Dieu, qui vous a appellé & colloqué à cette grande charge pour le restaurer

& pou

& pour ressembler en cela, les medecins fideles, qui n'abandonnẽt le malade aussi longtemps qu'ils y voyent espoir & moyen de guerison; mesmement lors qu'ils ont beaucoup acheminé la conualescence, cõme vous auez fait par tant de soin & de peine, Sire, Vous estes celui qui auez cest honneur d'auoir besongné heureusement auec Dieu, en ce grand œuure du restablissement de la France, atterrée & abbatue: C'est par vostre entremise & vertu qu'elle est releuée du tombeau: Dieu en ceste partie vous a departi vn grand honneur; chacun le sçait & le publie: Ne negligez pas ce qui reste en ceste besongne. Seroit ce assez qu'vn medecin eut remis sus quelque malade, s'il n'obuioit à la recidiue par la prescription d'vn bon regime? Ce n'est pas moin-

ître honneur de conſeruer, que d'acquerir. Ayez humainement la gloire toute entiere de reſtaurateur pour long temps; Et comment l'aurez vous ſi l'Eſtat ne ſubſiſte longuement? Et comment ſubſiſtera-il s'il n'eſt pourueu aux remedes que requiert l'indiſpoſition de telle ou telle partie vitale: Et y-a-il partie plus vitale au corps de voſtre Eſtat que la Iuſtice ? Et y a-il rien ſi difforme & ſi corrōpu en ce corps que l'Eſtat de Iuſtice : Encore eſt-ce choſe notable ſur tout, que la Iuſtice ne peut mãquer qu'auec leſion, intereſt & offenſe de la pieté; ni la pieté eſtre trauaillée & perſecutée ſans violement de Iuſtice. tant ces deux colomnes de l'Eſtat conſpirent amiablement enſemble, tant elles s'entretiennent volontiers. Vous auez veu quelles conuulſions à ſenti ce

ti ce corps és assauts dõnez à la pieté par l'iniustice en maintes annees; Les symptomes effroyables ne nous menassoyent que d'vne crise mortelle: Enfin nonobstant l'effort de l'heresie, la pieté & l'Eglise Catholique est demeuree & demeurera saine & sauue iusques a tant que les Anges moissonneurs arriuent pour separer la zyzanie du bon grain: Le Sauueur du monde nous auoit dicté ceste similitude pour l'esmiure: & ces trois grands de l'Europe qui par faute d'y entendre ont couru la fortune de Roboam es Royaumes de Suede, de Hongrie, & Pays de Hollande, nous sont encores plus sages, apres nostre dãger & grand coust. Que s'il nous falloit porter encore autant de rudes secousses pour tenir ferme le pilier de Iustice, comme pour celui de la pie-

té : il ne resteroit plus rien d'entier dedans ce poure vaisseau : Il faudroit perir & couler a fond sous le fort de l'orage : Bref le deplorable, hideus & miserable estat de la Iustice en ce Royaume, requiert totalement que V. M. y mette la main à bon escient pour y pouruoir : Et cest en ce repos que Dieu vous a donné que telle chose se doit & se peut faire, sans attendre que quelque tourmente nouuelle arriue : Ainsi que les Mariniers pouruoyent, pendant le calme, à radouber leur vaisseau : Attendu mesme que le nom de paix (comme disoit Platō) semble presque vain en tout Estat ; par ce que touiours, ou les guerres intestines p dedans, ou les estrangeres l'attaquēt par le dehors. Et Dieu merci les remedes ne manquent ; il cōuient seulemēt les choisir par prudence sans dila-

dilayer; C'est vostre plus grand hõneur, Sire; Les louanges qui vous reuiennent de Iustice & de Temperance, sont vostres toutes entieres: En lieu que les gendarmes ont part à vos victoires: Et pourquoy auriez vous moins de vigueur en fait de Iustice, qu'en fait d'Armes? Souuenez vous que Dieu vous a fait le premier plus redoutè & plus eminent Roy des peuples baptisez en son nom; Roy de tres-grande libertè, & qui n'auez & ne deuez auoir que la Loy de Dieu pour regle & compas de volontè: Voire, souuenez-vous que pourtant par prerogatiue d'honneur l'Escusson & bãniere de fleur de lys vous est prestee: Fleur à la veritè terrestre, mais reseruèe neantmoins à la Diuinitè par droit tres special, cõme dit Esdras, li. 4. c. 5. C'est pour cela, dit

ie, afin que militant ſous la banniere de Dieu & nō pas des hōmes, vous vous etudiez à etablir le regne de Iuſtice, q̃ eſt le regne de Dieu & qu'ainſi faiſāt voſtre proſperité redouble, & ſe prouigne en voſtre poſterité? C'eſt pourquoy auſsi i'ay eſtimé deuoir prendre la hardieſſe de vous tracer legerement ce petit diſcours, concernant le moyen & la neceſsité preſente de pouruoir à la Iuſtice en voſtre Royaume; afin d'exciter les bons eſprits à mieux faire; pendāt que auſsi de ma part ie mediterai dauātage ſur le méme ſuiet. Ce que ie prie tres humblement V.M. d'auoir pour agreable, & comme affaire digne totalement de l'occupatiō de ſa grandeur: Et cōme petit ouurage partant de la main de celuy qui eſt & ſera pour iamais de V.M.

Le tres-humble Subiet & tres-fidele ſeruiteur, C.B.A.



LE THROSNE SACRE-SAINCT,

De la Iustice Antique.

SI la tache & macule du corps eſt en la plus belle & plus eminente partie, la deformité en eſt plus notable; Ainſi eſt-il du defaut es parties plus belles d'vn Eſtat. Voila d'ou vient que chacun crie & ſe plaind lors qu'il y a manquement de Iuſtice; attendu que ſans icelle (tant elle eſt vtile & neceſſaire) nous ne pouuons ſubſiſter & viure

& que ceux-là mesme qui se paissent en complots de malefices ne peuuent pas tant soit peu subsister sans l'ombre du corps d'icelle.

C'est donc oster le Soleil du monde, que d'en oster la Iustice: Et pourtant quand les Poëtes nous racontent comme les vertus en trouppes reuoloient au ciel apres la corruption de l'homme & du siecle d'or; ils disent que l'honneur & charge de faire la retraite fut donnée à la Iustice, comme a celle dont moins on se peut passer.

Vltima cœlicolum terras Astræa reliquit

Cela se verifie par l'estat des grandes Monarchies, Royau-

mes & Empires, modernes & anciens, tãt ciuilisez que barbares, qui ont subsisté & subsistent par administration de Iustice, mesmes sans cognoissance de Dieu & de sa verité.

Cest donc vn grand presage de ruine en vn Estat quand il y a grand deuoyement de la Iustice : Car ainsi ne se peut il faire que les deux liens de toute bonne Republique, la recompense & la peine n'y soyent fort affoiblis, veu qu'ils dependent de ce bel establissement de droicture ; pour laquelle les Princes & Rois ont esté ordonnez aux peuples, ainsi que disoit Hesiode.

A ceste fin les Rois ont esté establis
Pour rendre droict au peuple & punir les delicts.

Si que nous pouuons a bon droict nous escrier ainsi auec S. Augustin; Que sont les Royaumes & Empires sinõ grãd brigandages, si vous en ostez la Iustice & les reduisez à ce poinct miserable dont prophetise Esdras, disant; Vne region interroguera l'autre region, disant; la iustice est elle point passée par deuers toy? & elle dira, Non. C'est pourquoy la louange & celebrité plus grande d'vn Prince & d'vn Estat depend principalement de la Iustice, comme leur ruine infaillible depend du contraire. Aussi est-il dit, que Dieu differa de racler & destruire les Cananeens iusques a tant qu'ils eurent entiere-

tierement rompu les renes de iuſtice & comblé la meſure de leurs iniquitez, pour leſquelles en fin ils furent exterminez, & que n'euſt eſté ceſte attente Abraham des ſon viuãt eut eſté mis en poſſeſſion de ce pays de promiſſion.

Or ſommes-nous de meſme paſte, le plaſmateur des hommes requiert de nous a-bon-droict ce qu'il requeroit d'iceux, & nous courons doresnauant a ſi grand abandon d'iniuſtice, q̃l nous faut craindre ſemblable traitement, ſi le remede ny eſt apporté par le beau reſtabliſſement de Iuſtice au milieu de nous: Mais comment ſe pourra-il? combien de fois les Eſtats de la

France ont ils ia touché ceste corde? quel progrez y auons nous veu? point du tout, si qu'il semble qu'il ne reste plus que le cri funebre sur l'enterrement de ce corps desesperé.

Et quoy? telles celebres assemblées n'ont elles peu y dõner & apporter conseil suffisant? l'ont elles point fait? y a-il esté pourueu? Ie m'ẽ rapporte a ce qu'on en voit & me submets a porter la peine de temerité si ie ne dis vray: Quand ie crie que tout va de mal en pis, & qu'il nous faut doresnauant redouter la dissipation de l'assemblage de ce puissant & antique edifice qui a atteint si grand nombre de siecles, que voyant sa corru-
ption

ption iointe a ſon aage, i'en fremis de peur & la ſueur m'ẽ monte au viſage: Car eſtant François i'aime cordialemẽt mon pays & pourtant ie recerche & medite le moyen cõuenable de tel reſtabliſſemẽt.

Chacun dira incontinent que ſi ie dis qu'il faut cõdamner & oſter, comme vermoulure de la France, la venalité des Eſtats, & que ainſi tout ira droict: Que cela a eſté ſouuẽt conclu & arreſté & n'en reſte que la pratique & vſage, ſi que tout mon diſcours ſera trouué vain. Ie lui reſpondray qu'a la verité, ie veux monter par ce degré au feſte de ce bel edifice; mais que ceſt grand abus de penſer que la prohibi-

tion de telle venalité puiſſe ſuffire a ce reſtabliſſement: Voire i'oſe biẽ dire que ſi cela fait eu peu ſufire, il y a maintes années qu'il fut executé & n'ẽ eut point tãt tardé l'executiõ.

Mais quand cela ſera fait, ſi faudra-il que les Iuges ſe deſfrayent dépices; Et q̃ ſera cela ſinon retourner touſiours au logement du mal que nous voulõs faire ſortir? Il faut dõc atteindre a quelque point pl⁹ ſublime pour auoir prouiſion ſuffiſante a ce mal.

Et il y a moyen dira quelqu'vn de pouruoir a ce que les Iuges ſoyent honneſtement ſtipendiez du public & lors la vertu aura lieu par la recommandation de ſoi meſme qui

me qui pouſſera aux Eſtats ſeulement les hommes de merite & en forclorra les indignes.

Et la recommandation des hommes de merite ſe fera aiſément ; Car és iours ſolennels de l'année, meſmement le iour ou veille de Paſque chacun du peuple eſtant a ce faire aſtraint par mulctes & amēdes & adiuré ſolennellement d'apporter & mettre dedans le tronc, pour ce faire eſtabli en l'Egliſe principale de tout vn Bailliage (car ceſt par là q̃ ie voudroye commencer) le nom de celui ou de ceux qu'il croit eſtre plus ſuffiſant en capacité d'eſprit, doctrine & probité; le fera auec quelque

crainte & reſpect du ſerment, & il eſcrira tel nom de ſa main ou le fera eſcrire & ſouſigner par vn Notaire qui l'atteſtera: Et le Cenſeur qui ſera eſtabli & pris du corps & de la Nobleſſe en chacun des grands gouuernemens du Royaume pour le terme de cinq ans, recueillira ces bulletins & en fera rapport fidele tous les ans au Conſeil du Roy & à Monſieur le Chancelier, pour en faire regiſtre, auquel ſeul on aura recours ordinaire pour les prouiſions Annales, Biennales, Triennales ou perpetuelles, ſelon qu'il ſera aduiſé & trouué meilleur.

Tel Gentil-homme qui ſera choiſi homme d'integrité &

de moyens, aſſiſté de tel homme de Droict qu'il voudra choiſir, n'auroit pas peu d'hōneur en ſa Prouince & ſeroit fort ioyeux de ſeruir Dieu, ſō Roy & ſa patrie en ſi notable affaire; attendu meſme qu'il ſeruiroit d'Eſgard, tāt ſur tous les Iuges, que ſur tous autres hommes de quelque eſtat & condition qu'ils fuſſent en la meſme prouince, auec grand contentement du public.

Ie m'eſtudie a breueté tant que ie puis en ce diſcours, afin qu'il puiſſe, ſans degouſt, paruenir à la veuë des eſprits plus polis & plus curieux de la vertu: Et me fais croire que tout ce que deſſus, quoy que aſſez important, pourroit eſtre ai-

ſément trouué & mis en auãt.

Mais il faut paſſer outre & trouuer vn bon moyen & facile de ſtipendier honneſtement ces gẽs vertueux & metables que l'on voudra choiſir & employer au ſeruice public; car nul ne voudra deſtituer ſa famille pour s'employer iournellement le matin & le ſoir, ſans gages, à la diſtribution de Iuſtice, & ce moyẽ ſera louable, s'il eſt prompt & facile, fondé en droict & raiſon & ſans foule d'aucun: Ce qui ſemble eſtre du tout malaiſé ou bien impoſſible.

Sur cela ie diray premierement qu'encores que le peuple ſoit fort chargé de gabelles, tailles & impoſts; ſi eſt il cer-

certain que ſi les ſuſdits gages eſtoyent encore pris ſur le cõ-mun, & employé ſongneuſe-ment a ſi bon vſage & ſi bien reglé; chacun diroit que ce ſe-roit choſe louable & tolera-ble & qui tourneroit infailli-blement au ſoulagement de tous hommes qui aiment au-tant doreſnauant entrer en duel & perdre la vie qu'entrer en plaids & procez.

Mais voyons ſi d'ailleurs il ſe pourroit point faire quelq̃ ouuerture moins onereuſe au peuple, aſſés foulé par les ora-ges des guerres dernieres & conſequemment plus loua-ble & moins preiudiciable au fond des coffres de ſa Maieſté qui a beſoin que ce qui ſe met

en auant ne charge le peuple & ne retarde le payement de ses tailles.

Et mon aduis est que quãd on aura fueilleté tous les liures de l'antiquité, tout consideré cest Estat & ceux de nos voisins; il ne se pourra donner conseil meilleur, que le cõseil donné de Dieu à son peuple par la bouche de Moyse, le pl⁹ antique Legislateur, lequel ordõna que les dismes de toutes choses seroyent leuées sur tous hommes, & qu'icelles seroyent employées à deffrayer tant les Sacrificateurs seruans à l'autel; que ces hommes qui de la tribu de Leui estoient triez & choisis pour vaquer aux Iugemens des procez & diffe-

differens du peuple.

Suiuant lequel droict & ordonnance diuine, Dauid Prophete, Roy & modelle plus beau de tous Princes & Rois; regla tout son Royaume & le dressa par l'Esprit de Dieu, pour estre, sans doute & pour y pouuoir prendre le patron plus accompli de tous Estats d'aage en aage : Et en ce faisãt ordonna six mille Preuosts & Iuges, distribuez par toutes les villes du Royaume pour bien faire iustice : Ils furent choisis gens de lettres & d'estude, stilez en l'exposition de la Loy, & stipendiez des dismes & biens Ecclesiastics: Car ils furent pris & choisis tous de la lignée de Leui, comme

apert par le texte du 21. du 1. des Chroniques.

Ceste portion de biens n'estoit que la disme des reuenus du peuple & neantmoins suffisoit fort bien pour sustanter honnestement tous les Sacrificateurs, ensemble tous les Iuges du Royaume. Et le bië du Clergé de France passe la moitié de toute la substance de l'Estat, & comme recite Bodin en sa Republique & dit auoir appris de Messieurs de la Chambre des Comptes, ce bien monte iusques aux sept parts les douze faisans le tout; Et comment donc le bien du Clergé seroit-il insuffisant a cela, sans qu'il puisse estre en rien greué?

Voila de grãdes raiſons qui eſtabliſſent mõ aduis : La premiere eſt, que ce cõſeil eſt tiré de l'ordonnance de Dieu, auquel ni les Subiects, ni les Princes, ni les Prelats, ne peuuent reſiſter, ne doiuent contredire: La ſeconde eſt, que de droict commun & perpetuel, ceux qui le peuuẽt commodemẽt, doiuent porter les charges: La troiſieme eſt, que ce bien n'eſt patrimonial a aucun; conſequemment nul ne ſe peut, ne doit pleindre quãt il en ſera pris pour le ſoulagement public, moyennãt qu'il en demeure à ſuffiſance pour fournir a l'entretenement des perſõnes Eccleſiaſticq̃s, pour lequel il le cõuient, ſans dou-

te, premierement diſtribuer & employer, & moyennant auſſi que ce qu'on en prendra ſoit employé a œuures pieuſes & iuſtes, comme pour faire Iuſtice; car ainſi, la choſe ſera tresbien dediée & rapportée à ſon point. La quatriéme raiſon eſt presq̄ plus puiſſante que toutes; ceſt que la neceſſité vrgēte requiert que l'on trouue vn moyen, & il ne s'ē trouue aucun plus louable & plus expedient: Ce bien eſt ſorti du public; de la liberalité des Rois; de la Nobleſſe, & du peuple, auſſi ne le veut on deſtiner & tourner ailleurs.

Quelque ombrageux ignorant repliquera; Mais ceſt vn bien ſacré, il ne conuient pas

l'ap-

s'appliquer a œuures profanes; Mais se pourroit-il bien rencontrer des hommes si effrontez d'ainsi parler; ou des Iuges si simples & idiots que de souffrir, que faire Iustice soit appellé œuure profane, veu qu'il n'y a rien plus sainct, plus sacré, plus celeste; car il est escrit, *Iusticia de cœlo respexit*; & il est dit du Throne de Dieu qu'il est fondé *super iusticia & iudicio*. Et les Payens mesmes l'ont ainsi recognu, appellans les Iuges & Conseillers, *Iuris sacerdotes*, & plassant tousiours Themis à la dextre de Iuppiter. Or on sçait tresbien que cest vne lourde ignorãce d'attribuer ce mot de chose sacrées aux Champs, Vignes,

Chaſteaux, Bois & Prez, dont Leui ne poſſedoit vn ſeul pouce ; car meſme telle poſſeſſion leur eſtoit nommement interdite ; les diſmes ſeules leur eſtant reſeruées, comme ſcauent tous hommes qui ont leu Moyſe.

Mais poſons le cas qu'ainſi fut : S. Cyrille Eueſque treſancien eſt fort loué, tant de S. Ambroiſe & autres, que par les Canons des Papes, (*C. aurū. 12. q. 2.*) d'auoir employé les veſtemens & vaiſſeaux ſacrez & precieux de l'Egliſe par la vente qu'il en fit pour ſubuenir aux poures en temps de famine de pain ; Combien donc cela ſera il plus louable en temps de famine de Iuſtice ?

l'ad-

I'adiouſte que pour faire les premieres & ſecondes guerres ciuiles en ce Royaume on a vendu vne fois pour cent mille eſcus de rente; ceſt a dire, pour vn million d'or de biẽ eccleſiaſtic; encores pour cinquante mille eſcus de rente, & vne autre fois pour autres ſommes, & depuis en nos guerres dernieres le Clergé a trouué bon d'employer tous vaiſſeaux ſacrez & reliques d'or & d'argent; (Ainſi q̃ fit Marius & Carbo, contre Sylla, cõme dit l'hiſtoire) mais le tout auec peu de proffit & ſoulagement du public, par ceux-ci & par ceux-là; ç'a eſté vne conſomption ſans benedictiõ; En lieu qu'en ce que ie

proposé, il n'y a que benediction, sans consomption: Car ie n'entend point que lon vẽde & aliene rien du fond Ecclesiastic, ni qu'il change de nature, ains que seulement il soit mieux menagé, & que ce qui est prodigué & mal employé du reuenu soit cõuerti à ces saints & sacrez vsages, pitoyables & charitables œuures qui tournerõt plus au soulagement du Clergé, des vefues & orphelins que de nuls autres.

Encore se trouuera il quelque contredisant non fondé en raison, mais en quelque coustume & obseruation inueterée qui dira, que sans tel & tel cela ne se peut faire; Et voila

voila le fond du mal, ou plustost le mal de nostre fond *fundi nostri calamitas*; Cest que quoy que dés le temps du Roi Assuerus, & depuis du temps de Philippes le Bel, il ait esté tresbien & sainctement ordõné que chacun seroit maistre en sa maison; on nous voudroit faire trouuer bon que l'estranger y domine. Ainsi Messieurs, quand ci-dessus la voye oblique a esté ouuerte tous y sont courus; quand la voye de droicture s'ouure, nous sommes encloués; Mais graces à Dieu, il y a encore de bõs esprits & de bons onguẽs pour guerir les enclouures & qui diront que, Cercher le regne de Dieu & sa iustice, c'est

estre bon Chrestien; Que faisant ce qu'il commande il ne faut rien craindre, puis qu'il a dit; *Confidite mihi ego vici mundum*: Que besongnant auec Dieu & sa sapience, comme Moyse, Dauid & les Saincts Rois, Empereurs & Prophetes; tout ira droict; d'autant q̃ cest la seule Sapience qui a droict de dire: C'EST DE PAR MOY QVE REGNENT LES ROIS. *Per me Principes regnant & potentes decernunt Iustitiam.*

Voire il faut bien noter que ces Rois, Prophetes, Moyse, Dauid & autres successiuement en payãt les dismes, stipendiant d'icelles & entretenãt ainsi les Iuges du bien ecclesiastique declaroient neãtmoins

moins qu'ils le faiſoyent en obeiſſant au commandemẽt de Dieu, proteſtans tout haut en ces mots, (*Deuter.26.*) I'ai entierement oſté de ma maiſon ce qui eſtoit ſainct, voire ie n'en ai point mãgé meſmes en mon affliction & neceſſité & n'en ay rien oſté pour l'appliquer a vſage profane, ains en ai fait comme tu me l'auois commandé; Voila, di-ie, les propos des ſaincts Rois d'Iſrael, qui neantmoins deffrayoyent ſix mille Iuges du bien qui eſtoit eccleſiaſtique, c'eſt a dire, d'vne portion des diſmes; dont apert clerement q̃ la diſtributiõ de Iuſtice eſtoit & doit eſtre touſiours tenuë & reputée de pareille ſaincte-

té que le seruice de l'autel; sur lequel aussi on a veu faire Iustice dedans le temple quand l'occasion s'en en presentée, tesmoin Ioab, condamné & executé tenant les cornes de l'autel.

Que s'il y a d'auãture quelque Prelat faisant bonne chere & viuant a grand train, qui dic qu'il ne veut & n'entend se retrancher pour viure à l'Apostolique auec S. Paul disant, *Victu & vestitu contenti estote*: Il lui sera respondu, qu'il se doit recõnoistre membre de l'Estat & qu'en ceste qualité il est obligé de contribuer à la cõseruation d'icelui, & que s'il ne s'en reconnoist membre il n'a droict quelconque de parler

ler en l'Eſtat; que s'il y veut parler il y trouuera q̃ les deux parties emporteront la tierce en la balance & diront que le Clergé allegue touſiours le droict Leuitique & que partant il lui cõuient ſouffrir que l'on retorque contre lui l'vſage du droict Leuitique; Il ſe fortifie de S. Pierre & de S. Paul, il faut donc qu'il ſe conforme à iceux.

Or par digreſſion, ie diray qu'il ſeroit ici à propos de voir quelle proportion il y pourroit auoir du Royaume de France, au Royaume d'Iſrael tel qu'il fut ſous Dauid, qui auoit ſix mille Preuoſts deffrayez du bien Eccleſiaſtique; pour ſcauoir par telle propor-

tion, ce que le Royaume de France en pourroit deffrayer en employant ſeulement partie des diſmes, ou biẽ quelque portion du reuenu du fond. Cela ſemble de prime face fort mal-aiſé ou impoſſible à trouuer, mais il eſt tres-aiſé. Car nous trouuons par le denombrement qui fut fait du peuple par Ioab, qu'il mõtoit à vn million ſept cens nonante ſept mille hommes, capables de manier l'eſpée, ceſt a dire, au deſſus de vingt ans, aſſauoir d'Iſrael onze cent mille; de Iuda quatre cens ſeptãte mille; & pour Leui & Beniamin (qui ne furent nombrez) ie me contente de conter ſeulement & faire eſtat de

deux cens vingt mille; qui eſt le moindre nombre qui s'en peut & doit faire ſans difficulté. Maintenant reſteroit de nõbrer le peuple François, i'entend les masles au deſſus dudit aage de vingt ans; & ie ne doute point qu'il s'y trouueroit le nombre double de ceſtui-là; & que nous aurions trop grand moyen de deffrayer des Iuges & les regler au modelle preſcript par la Sapience Diuine, & conuiendroit en faire le denombrement ſans nombrer le Clergé: & diſtraire auſſi d'Iſrael le nombre de la famille de Leui; & ie ne doute point que la France doubleroit en force d'hommes & de reuenus le pays d'Iſ-

rael, & se trouueroit fort suffi-
sante a bien accomplir ce que
dessus : Le Roy aussi recon-
noistroit mieux tout le mo-
yen qu'il y a.

Et parce qu'il semble que
plussieurs de Messieurs les
Prelats se pourront opposer,
ie leur veux bien dire qu'en
l'interest public il faut aduiser
de faire estat de tous, & que
pour vn Prelat, il se trouuera
cent voire cinq cens Curez &
bons Pasteurs ayans charges
d'ames & plus grand nombre
de Moynes, qui ne cessent de
crier ; les vns, que l'on retran-
che les superfluitez des Pre-
lats ; les autres, plaident que
l'on leur fournisse portion cõ
grue ; Et ainsi ioingnent leurs
voeus

vœus au mien, & requierent Iuſtice, laquelle on ne leur peut nullement denier.

Et parce qu'on alleguera ſoudain qu'il y a ia quelque portiõ de diſmes ou decimes qui ſe leue & emporte de ce bien; I'entend que le tout eſtãt rapporté à la maſſe, il faudra pouruoir a tout; Ie ne veux dire auſſi nullement qu'il faille oſter à Meſſieurs les Prelats le moyen de viure liberalement & auec honneur, ni leur oſter & retrãcher le moyen d'Auſmonner à pluſieurs; car cela leur eſt deu, mais ſeulement faut bien regler & compaſſer le tout, pour ne point laiſſer perir le tout par faute de regle, *non vt aliis ſit remiſsio vobis*

autem tribulatio, sed ex æqualitate ut in præsenti tempore vestra abũdantia illorum inopiam suppleat & fiat æqualitas sicut scriptum est qui multum habuit non abundauit & qui modicum nõ minorauit. (*2.Cor.8.*) Qui est le conseil de S.Paul & de Moyse, deux grãs Prelats en la maison de Dieu, ausquels quiconque ne se voudra soumettre, refusãt de porter la charge les vns des autres selõ qu'ils l'ont appris de Dieu, il sera dit estre bourdõ en ruche & membre deuorant en l'Eglise de Dieu; voire il sera dit & maintenu hautement & hardiment, que cestui-là n'est pas homme d'Eglise qui reiette le conseil & ordonnãce de Moyse, Dauid & de S.Paul &

qu'il

qu'il sera tenu pour Payen & infidele.

Nous viuons sous vn mesme tect, nous auons tous notable interest de nous opposer à la ruine de la maison cõmune; pourtant quiconque s'ẽ entremet est louable pour le zele qu'il a de la maison de Dieu, encore que son aduis soit peu profitable: Que si cestui-là est maudit qui met, ou qui n'oste pas l'empesche-ment à l'aueugle; ou qui maudit le sourd; qui voit tomber la beste de son voisin & ne la releue; qui voit pecher son prochain & ne l'aduertit. Comment seroi-ie incoulpable de negligence & d'ingratitude, si connoissant l'herbe

conuenable & vtile à la maladie du public ie n'en donno, e aduis? Ie ſuis de vray Catholique, viuant Catholiquemẽt; I'honore & reuere tous bons Paſteurs de l'Egliſe Catholique noſtre mere commune; comme noſtre S. Pere l'ordõne; Et ſi ie penſoye offenſer en vn ſeul point ſa Sainɛteté, ie le racleroye de ce liure, tel eſt mon reſpect, i'ay eſté ainſi nourri; Et ay auſſi appris en l'eſcole du Philoſophe ceſte ſentence, *Amicus Plato, amicus Socrates magis tamen amica veritas*: Et ce qui m'a beaucoup confirmé en mes raiſons eſt qu'a peine ai-ie trouué vn ſeul Curé, en ce Dioceſe, qui n'ait loué ceſte mienne propoſi-

position. Aussi n'est ce que la voye de iustice que ie cerche ; voire l'exaltatiõ de la Iustice, & comment donc auroi ie subiect de douter & de craindre qu'en cerchant Iustice, il me puisse arriuer aucune disgrace, veu la leçon que i'ai ordinairement ouy chanter és Vespres, *In memoria æterna erit Iustus ab auditione malæ non timebit?*

Mais comment aussi vn cõseil si sainct & salutaire à toute la France seroit il reprouué, veu mesmes que les dismes q̃ l'on dit communément dependre du droict Leuitique, ont souuent esté employées aux necessitez de l'Estat : La disme Saladin du tẽps de Phi-

lippe Auguste cōtre les Turcs: Les dismes leuées par Charles Martel & employées contre les Sarrazins par lui descōfits par centaines de milliers tres-heureusement: Les mesmes dismes aussi employées par autres Rois de France, tantost pour restablir les Monnoyes affoiblies; tantost pour autres necessitez publiques? La necessité aprend beaucoup de choses belles & bōnes; & cest icelle mesme qui est appellée, la Mere des Arts: Et voici vn remede qui se presente à nostre poure Frāce, en sa tres-grande & tres-vrgente necessité; remede sainct & salutaire; remede puisé & pris du liure de vie; du thresor de Sapiēce;

du ca-

du cabinet de liberté : & par consequent digne de parler aux Rois & Princes, & à vous doctes Senateurs, qui deuorez en silence ce mauuais tẽps & gemissans sous trop de silẽce, dites en vos cœurs auec ce riche Senateur Romain ; *Liberate nos ex ista seruitute* ; sans prendre de vous mesme le courage de liberté. Et c'est à vous, Messieurs, que i'adresse ma parole ; car ce ne sera pas le vulgue qui mettra la main aux affaires, attendu ce qu'en dit Cæsar [*plebs in publico nihil audet & pene seruorum habetur loco.*] Vous faites partie de ceux desquels se peut dire à bon-droit, Qu'ils sont la lumiere du monde ; Le sel de la

terre : Ne perdez voſtre fa-
ueur ; Ne perdez voſtre clar-
té : Vous ne pouuez eſtre ca-
chez ; Chacun du peuple a les
yeux fichez ſur vous , & attẽd
que vous parliez: Et pour ce-
la auſſi eſtes vous montés au
rang que vous tenez : Pour-
quoy voyans tout deſcouuert
le chemin de vie, de ſapience,
de liberté ; ne diriez vous pas,
auec les bons & vertueux ceſ-
te parole de l'antiquité, *Salus
populi ſuprema lex eſto*. Ie n'en-
tẽd pas ici parler à ceux (*qui-
bus bos in lingua)* & qui prenant
part au gaſteau , n'en veulent
rien quitter , tout deut-il ver-
ſer, & ne veulẽt rien commu-
niquer au poure neceſſiteus
nauré , abandonné ſur le che-
min,

min; aimans mieux faire les aueugles, auec le Sacrificateur & Leuite, que lui apporter l'huile de ſecours auec le Samaritain.

Ie parle aux vertueux de voſtre corps, & il y en a, graces à Dieu, grand nombre touiours preſts, non ſeulement de communiquer ce qu'ils poſſedent de l'Eccleſiaſtique, mais auſſi de leur propre pluſtoſt que de voir la France leur mere abandonnée en ceſte perplexité. Vous direz, ſans doute, que ce conſeil eſt pieus & ſalutaire, mais qu'il en conuient faire quelque reglemẽt general; Et ceſt ce qu'on attend de voſtre ſapience & liberté: Mais elle ne paroiſtra

pas, voire elle ſera manque & defectueuſe, ſi elle ne ſe faict ouyr par paroles de liberté & en public. La France attend cela de voſtre corps; de ce grand & premier Parlement: Nous ſommes en vn ſiecle, graces à Dieu, auquel la vertu ſe peut faire ouyr; il en vſe qui veut. Et auons vn Roy grand amateur de ſon peuple, qui ne rebutera point vn conſeil ſalutaire & autant vtile que hõneſte; aportant benediction à tout le peuple, qui auſſi toſt y applaudira vniuerſellement.

Et voila cõment nous monterons en fin au feſte de ce diuin baſtimẽt, aſſis ſur ſes deux beaux pilliers de Pieté & Iuſtice, repreſẽtez par les deux

belles

belles colonnes du Temple Salomonique, myſtiquement couronnées de fleurs-de-lis & nõmées de vigueur & de force Iakin & Bohaz; parce que hors la Pieté & la Iuſtice, il n'y a point de vigueur & de force en Eſtat quelconque. Et ceſt applaudiſſement ſera grandement honorable à ces bons & vertueus Prelats, qui auront ſoudain approuué ce bon cõſeil; & à ceux-là n'appartiendront plus les reproches, cris & increpations de nos doctes & ſages Predicateurs, qui taxent ſans ceſſe les cumulatiõs de prebendes & benefices; les ſuperfluitez, luxes & bombãces du Clergé, auec S. Bernard & autres, des ſont cinq cens;

ans & plus, leur disant; Viuez à l'Apostolique, c'est vostre bien & honneur, vous le pouuez, faites le sans replique.

Seroit il bien ainsi, q̃ moins de zele de iustice; moins de tẽperance se trouuast en nous qu'és Payens de iadis; moins de sens en la Republique Catholique, Apostolique, Romaine, qu'en la Republique Populaire, Consulaire ou Cęsarienne Romaine ? Or celle ci aima mieux venir à la diuision des champs, *ad leges agrarias*, q̃ de voir quelque oppression & violence publique offensant la Iustice & la Paix de l'Estat.

Ie laisse a penser d'abondant combien ce sera chose saincte & ho-

& honorable à Meſſieurs du Clergé, de pouuoir dire à noſtre Seigneur Ieſus, auec les Apoſtres; Voila Seigneur no⁹ auons tout quitté ou partie du tout & t'auons ſuiui; Tu nous as commandé de reuerer nos Magiſtrats; d'honorer le Roy: Et voici afin que noſtre Roy moiſſonne en noſtre aage ce grand honneur d'auoir abatu l'iniuſtice à ces pieds, cõme la guerre; Nous l'auõs aidé de partie des fruits de nos poſſeſſions; apres auoir eſté faits ſages par ta Parole, qui ſeule aprend ſageſſe; car il eſt eſcrit, *Iuxta eloquium tuum da mihi intellectum.*

Et vous, Meſſieurs, du corps de ce grand Senat; Fortifiez

ce mien propos; car vous ſçauez que Theodoſe ſainct & Chreſtiẽ Empereur a dit que, Ce n'eſt pas l'argent, ni l'ambitiõ, mais la preud'hommie qui doit pouſſer les hommes aux charges & dignitez: Comme Iuſtinian autre bon Empereur diſoit *(no.8.)* que; L'amas d'argent qui ſe fait de la venalité des Offices, eſt la ſource de tous maux & le cõble de toutes meſchancetez, *pecunias ex officiis corradere eſt omnium malorũ cauſa omniumq́; flagitiorũ principium & finis.* Dont faut inferer que ainſi nous auons atteint au cõble de malheur, & qu'il en faut ſortir, pour r'entrer au beau chemin d'honneur, de vertu & de feli-

felicité. Or Dieu doint à noſtre bon Roy & à ſon Conſeil, ceſte ſaincte reſolution; & encore de faire ce decret perpetuel & irreuocable; aſſauoir que; Celui qui parlera onques de rammener vne telle laſcheté & turpitude en l'Eſtat, ſera execrable à iamais; que de ſa maiſon ſera faite vne voirie, & de la ruine d'icelle ſera pris le bois, auquel attaché il terminera ſa vie exemplaire à tous.

Et ie l'eſpere ainſi, car les gens de bien ny contrediſent; le general y applaudit, & nul n'en reçoit detrimẽt: Et nous voyons en ce reſultat vn grãd bien, grand accroiſſement d'honneur à ceſte Couronne,

qui en ſera reſpectée, louangée par tout l'vniuers; Et à laquelle les Prouinces prés & loin ſe viendront adioindre, allier ou ſoumettre à la file; quand elles verront vn ſi bel ordre de Droicture & Iuſtice eſtabli en tout ſon pourpris; *fundamentum enim cõmendationis & famæ eſt Iuſticia*, diſoit vn Orateur Payen; Et Moyſe qui vaut mieux q̃ lui, predit, promet & nous parle ainſi; Gardez & faites Iuſtice, car ceſt voſtre ſageſſe & intelligence deuant tous peuples, leſquels en oyant ces ordonnances diront, Ceſte nation ſeule eſt vn peuple ſage & entẽdu, *Deut.4.*

Alors ſera le Throne de Iuſtice reſplandiſſant comme la

lumie-

lumiere, & non plus contemptible & auilé par ce ſalaire déguiſé du nom d'eſpices, qui n'eſt pas éloigné beaucoup de ce qu'on appelle *auctoramentum ſeruitutis*, marque indigne de ceux qui ſont illec appellez Dieux: *Dixi equidem dii eſtis*: & ſouuent ailleurs.

Et quoy? Faudroit-il q̃ ſous le Sceptre d'vn Roy ſi debonnaire; En vn ſiecle ſi fertile de bons eſprits; D'vn Parlement de telle integrité que ie vous voy & connoy par experience (ie parle de la plus grand part en parlãt de tous) le mal eut tant de force, que de pouuoir rembarrer ce bon-heur que ie propoſe & procure à ma patrie, auec ſi grande facilité?

Quoy? Voudriez vous en fin voir, q̃ le Roy nostre Cyre, par importunité de plaintes de defauts de Iustice, fut contraint de faire comme le grãd Cyrus; qui cassa & renuersa les Parquets & Sieges de Iudicature; Et renuoya toutes causes & differens par deuant les Arbitres: dont les parties seroyent contraints de conuenir; & que pour adresse des conuentions y eut vn Arbitrateur des differens, créé par les voix du peuple & par les voyes & moyens que i'ay cottez ci-dessus? Et il est certain qu'il le vaudroit mieux faire, que d'acheter plus la Iustice au poids du diamant, & le papier d'icelle au poids de l'or;

dont

dont ie ne sçay commẽt le papier mesme ne rougit de honte : Veu qu'il se peut trouuer vn beau moyen de remboursement à ceux ausquels les Greffes sont hypotequés par le mal-heur de nos longues guerres ; que l'esprit d'erreur, de sang & de meurtre nous a suscitez. Or comme le cliquetis des armes a empesché tels beaux desseins, reprenez vos esprits pour interceder plus que iamais virilement & oster du milieu de nous ceste gangrene de vente d'Offices; commençeant par les Bailliages & Preuostés; car la modestie a tenu plus ferme pied és Cours Souueraines qui marchent plus religieusement, &

neantmoins le mesme y sera aisé par apres ; i'en voy vn moyen tout ouuert & tout facile, que ie diray ailleurs.

Ainsi le Roy puisse ressembler à Dieu, qui dõne sa pluye au Laboureur sans argent, & faire distiller, comme il doit, gratuitemẽt la Iustice sur to⁹, comme la rosée sur l'herbe, auec admiration de tous : Et pleust à Dieu, que pour dernier honneur de ceux que i'ai receus abondammẽt de vous, Messieurs, ie puisse moissonner ce contentement en mon ame, d'entendre que ce mien conseil soit approuué à sa Maiesté de par vous, sans que pour ce coup ie soye connu de vous. Qu'ainsi soit benit

nostre

nostre bon Roy, & que s'il a vn seul heritier, comme Abraham, il foisonne comme Isaac & Iacob, & q̃ son empire couure l'Europe, voire toute l'Asie; comme cette vigne qui figura Cyrus : En lieu que les quatre puissans fils de Henry second sont morts sans benediction de semẽce & p morts estranges: Et Dieu vueille lui continuer ainsi ses faueurs: Que son ame, comme celle de Dauid, soit liée au faisseau de vie de par l'Eternel; Comme elle à esté iusques ici, contre les glaiues parricides des hommes ensorcelez du hanap furieux de l'immõde Circe : Et pour parcourir cette felicité, Dieu lui accroisse le

zele de son Temple & de la Iustice, comme il fit à Cyrus. Car il conuient noter que ce Cyrus, grand zelateur de Iustice ; est cil qui fut espris du zele de restablir le temple de Dieu & la pieté en Ierusalem, (honneur nompareil) & celui duquel le nom mesme & l'empire auoit esté preueu & predit par Isaie c. 45 ou il l'appella Cyre & l'Oinct du Seigneur, long tẽps auant sa naissance; & il fut grãd Empereur & le plus belliqueux Prince de sõ siecle & le pl⁹ vertueux.

Que si donc le Roy nostre Cyre, conioinct de mesme ce grand zele de la Iustice & de la Pieté à ces grands exploits d'armes, qui l'õt fait qualifier

& re-

& reconnoistre le maistre de la Milice en la Chrestienté; Que lui restera-il plus pour egaler Cyrus de tout point, sinon qu'il se reuéte aussi des noms & qualités que lui baille Esaie; & qu'ainsi il soit appellé & Cyrus & l'Oinct du Seigneur? Mais il les a de droit pareil; Dieu les lui a donnez, il en est possesseur paisible par ses ancestres (son appellation est Cyre; son nom est, Le Roy Tres-Chrestiẽ, il y a mille ans & plus) & Roy Tres-Chrestien n'est autre chose que l'Oinct du Seigneur: Tous les doctes sçauẽt que ie parle sans flatterie; & que cest en lui vne marque de fait permanent. Rien de si grand & haut n'ar-

riue fortuitement au monde, ſinon au iugement lourdaut de l'ignorance : Le doigt de Dieu domine egalement en toutes choſes, combien plus donc en ſi grands Eſtats. C'eſt de la Prouidẽce de Dieu que les noms de Cyre & de Roy Tres-Chreſtien, ou Oinct de Dieu, ſont eſcheus aux Rois de France, pour la ſignalée faueur de quelqu'vn d'entre iceux reſtaurateur ſpecial, auec la banniere de fleur-de-lys, qualifiée en l'Eſcriture, la fleur du chois de Dieu, (*Eſdr. 4. c. 5.*) & ſeule employée de faueur ſinguliere au Tẽple de Dieu, cõme ſe voit au 1. Rois ch. 7. en ce grand vaiſſeau qui au temple de Salomon eſtoit
porté

porté par douze Vaches ou bœufs & lequel auoit sō bord semé de fleurs-de-lys, & és deux colomnes du tēple couronnées aussi de fleurs de lys: Et si ie disoye que d'abondāt à present la banniere des Vaches s'est venuë ioindre à celle des fleurs de lys; on diroit que mes speculations passeroyent bien auant; Mais lors se verra le poids de mes propos quand la restauration de Iustice s'épandra largement par l'entremise de S. M. & par la propagation que i'attēd d'icelle sous Mons. le Dauphin; ne pouuāt augurer petite chose de ce grand tremblemēt de terre qui, à l'heure de sa naissance, s'est fait sentir par l'A-

lemagne, la Hongrie, la Thrace, l'Illyric, la Grece & l'Asie; cõme l'histoire qui en est imprimée de là le Rhin, le testifie: Que si on dit q̃ l'ambition que i'ai de le voir succeder aux vertus heroiques du Pere, me trãsporte, afin qu'il soit le Cyre de nostre siecle d'or, qui sẽble deuoir estre benit, honoré & réjouy de l'heureux, éclatant & glorieux retour du Fils eternel de Dieu, l'Oinct des Oincts, le Roy des Rois, le Seigneur des Seigneurs; Il ne m'ẽchaut, mais que lon pese bien mes raisons, & que lon ne die rien a lencontre par temerité & que lon croye que, comme ie ne touchay iamais vn denier de largesse pour ainsi parler;

ler;ainsi n'ai ie rien dit ici, que ce que i'ai estimé estre de verité, de droicture, iustice & de l'vtilité publique, & encore sans offense & Lesion du droit d'aucun particulier.

Or il m'est aduis que ie voi desia plusieurs venir ici ioindre leur vœus au mien, quittãs leurs interests pretẽdu & imaginaire, pour embrasser le biẽ & salut public; Ie voy consequemment la moitié des Aduocats & Procureurs, chãger leurs plumes & caniuets en coutres & charrues; Ie voy deux tiers des Sergens descõfits, destituez de mere Chicãnerie, qui bannie & mise hors par le pont de ville-franche, regaigne Auignon, dont elle

partit premieremẽt, pour faire si grãde bresche en ce puissant Estat: Ie voy reuisiter & & honorer l'Agriculture, par les sages & preux, à la mode antique auec grãde allegresse. Ie voy retourner l'hõneur de silence & de paix és Parquets, sans crier, Silence, sans crier, Paix-là: Car les Iuges ne voudront plus voir d'ordinaire tãt d'appointemens iteratifs, à escrire, à mettre, à contredire, à sauuer, à produire, à informer, à faire veuë de lieu; la simplicité reprendra son regne cõme au siecle d'or: Chicanerie sera huée de toutes parts. Les sages, doctes Aduocats & les bons Procureurs auront seuls la vogue & l'hon-
neur.

neur de cõſulter, plaider, procurer, approcher & aſſiſter les Iuges venerables, choiſis & membrez de telle paſte que dit eſt, & en memoire des merites de noſtre bon Roy caſtigateur tel de Chicannerie cõme de Bellone ſera faite vne monnoye d'or, portant ces mots, *liberata Iuſticia*, auec les effigies de lui & de la Iuſtice, ou auec ces deux mots François, IVSTICE AFFRANCHIE, ſous Henry 4. auquel Dieu doint redoublement d'honneur & de ioye, auec les ans de Neſtor, & à Monſ. le Dauphin pareille proſperité. Amẽ.

Du liure de la Sapience, ch 6.

OR donques, Rois, escoutez & entendez, vous Iuges des bouts de la terre apprenez, prestez l'oreille vous qui gouuernez les peuples : & qui vous glorifiez de la multitude des nations. Car puissãce vous est donnée, de par le Seigneur & principauté par le Souuerain : Lequel fera enqueste de vostre vie & sondera vos pẽsées : Pource que estans ministres de son Royaume, vous n'auez Iugé droitement, ne gardé la Loy, & n'auez point cheminé suiuant la volonté de Dieu. Il vous apparoistra auec horreur & bien tost : Car iugemẽt rigoureux sera fait de ceux qui sõt par dessus les autres Le Seigneur de tous n'espargnera personne & ne craindra la grandeur d'aucun : Car il a fait le petit & le grand & a egalement soin de tous mais aux plus forts est appareillée la plus forte enqueste, C'est donc a vous, ô Rois, que ie parle, afin que vous appreniez sapience & ne bronchiez point, &c.

F N.

L'Auteur attend auiourd'huy la Replique du Chicaneur & du Malcontent pour repartir demain.